

# LOGIQUE ET GRAMMAIRE DANS LA DÉFINITION DU VERBE COPULATIF\*

Dinu MOSCAL

**ABSTRACT:** Our objective in this paper is to clearly highlight the linguistic status of the copulative verb, especially with regard to the copula verb *to be*, with an eye on tracing the influences of Logic on its approach as a syntactic entity and also on emphasizing the details that led to an eclectic definition. This epistemological approach aims at placing an emphasis on the subject of the diachronic and interdisciplinary copulative verb, in order to observe the way in which the conclusions from the level of the logical approach were transferred to the one of the linguistic approach and also to avoid the misuse of a series of concepts that were established either in a different domain or in the same domain, but at a different level. The main emphasis falls on defining the linguistic predicate through the grammatical tense.

**KEYWORDS:** verb, predicate, copulative verb, grammatical tense

## 1. Introduction

Les observations critiques concernant les concepts utilisés en linguistique n'ont pas manqué à travers l'histoire de ce domaine. Les linguistes les plus importants ont toujours cherché à éclaircir certains concepts linguistiques hérités des domaines connexes à l'étude de la langue. Saussure remet en question la validité des concepts linguistiques utilisés par la grammaire, en discutant le cas des parties du discours. Il affirme que

la linguistique travaille sans cesse sur des concepts forgés par les grammairiens, et dont on ne sait s'ils correspondent réellement à des facteurs constitutifs du système de la langue. Mais comment le savoir? Et si ce sont des fantômes, quelles réalités leurs opposer?<sup>1</sup>

L'ascendant de l'analyse de la langue dans la logique aristotélique et le maintien, sans modifications essentielles, des concepts transférés au niveau de l'étude de la langue sont des faits indiscutables. Louis Hjelmslev présente de manière directe et succincte cet état de l'étude de la langue:

---

\* Cet article a été rédigé dans le cadre du projet "La société basée sur la connaissance – recherches, débats, perspectives," cofinancé par l'Union Européenne et le Gouvernement de la Roumanie, du Fonds Social Européen, par le Programme Opérationnel Sectoriel de Développement des Ressources Humaines 2007-2013, POSDRU/89/1.5/S/56815.

<sup>1</sup> Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale* (Paris: Payot & C<sup>ie</sup>, 1922), 153.

Die Griechen und Römer des Altertums und die Scholastiker des Mittelalters interessierten sich besonders für die Sprache vom Gesichtspunkt der Logik her und begründeten in enger Anknüpfung an die Aristotelische Logik eine grammatische Tradition, die in unserer Schulgrammatik noch immer lebt und ebenfalls, mehr oder weniger unverändert, in den meisten unserer wissenschaftlichen Grammatiken in ihren klassischen Formen.<sup>2</sup>

Le verbe copulatif est une unité linguistique qui reflète d'une façon très évidente l'influence de la logique sur la grammaire, jusqu'au parallélisme. Le syntagme terminologique utilisé dans les grammaires pour cette unité syntaxique – “verbe copulatif” ou simplement “copule” – nous indique une perception logico-linguistique, car le terme “copule” désigne une réalité logique, et non pas une réalité linguistique. La problématique de l'état du verbe copulatif en tant qu'entité linguistique suppose non seulement la distinction annoncée dans le titre (entre le plan logique et le plan linguistique), mais aussi celle qu'on peut opérer à l'intérieur du plan linguistique, entre information lexicale et information grammaticale (syntaxique). Sous l'influence du rapport substance – contenu, établi dans la logique, la définition du verbe copulatif en tant qu'unité syntaxique vise principalement le contenu sémantique lexical, ignorant le contenu sémantique grammatical. La présentation de ces distinctions préliminaires avant d'examiner la problématique proprement dite de l'état du verbe copulatif délimitera plus exactement l'objet de recherche et le cadre théorique de l'analyse proposée.

## 2. Distinctions préliminaires

L'histoire de l'étude de la langue montre un lien étroit avec la logique, le sommet de cette cohabitation étant enregistré dans la période scholastique, époque à laquelle le concept d'équité scientifique était assimilé complètement à la logique. Toute science se doit de respecter les principes généraux de la logique concernant la recherche de l'objet, mais sans qu'un transfert s'opère à partir de la méthode vers l'objet de recherche. La constatation de Hjelmslev, cité ci-dessus, révèle précisément cette inadéquation de l'intellect à l'objet de recherche, principe formulé par le même philosophe, dont la théorie du prédicat logique a été transférée au niveau du prédicat linguistique. Le prédicat linguistique doit surmonter au moins deux difficultés majeures afin de respecter ce principe. La première dérive de l'histoire de la grammaire, qui a été établie sur la base de la logique classique, ce qui rend compte du fait que la grammaire préserve une perception logique dans l'analyse du prédicat. La seconde résulte de la correspondance entre le niveau linguistique et le niveau logique dans le cas des

---

<sup>2</sup> Louis Hjelmslev, *Die Sprache* (Darmstadt: Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1968), 8.

énoncés logiques. La première étape nécessaire dans la détermination de l'état linguistique du verbe copulatif et, implicitement, des catégories linguistiques immédiatement supérieures vers le plus général, c'est-à-dire les catégories du prédicat et du verbe, est la distinction entre le niveau logique et le niveau linguistique des énoncés logiques (les propositions). La deuxième étape consiste à déceler les traits linguistiques du prédicat et à opérer la distinction entre ce qui est essentiel et ce qui est général mais non spécifique ou seulement quasi-général. La troisième étape réside dans l'analyse de l'influence de ces délimitations au niveau de la syntaxe en tant que science. Dans la présente étude je n'examinerai que l'aspect syntaxique des phrases copulatives.

Pour ce qui du rapport entre la science de la langue – la grammaire, en l'occurrence – et la logique, la grammaire doit être adéquate à la réalité étudiée, c'est-à-dire à la réalité linguistique, qu'on ne saurait assimiler à la réalité logique. Cette dernière n'est que le substrat de seule une partie des énoncés linguistiques.

En ce qui concerne le niveau linguistique, il est nécessaire de garder comme réalités distinctes la fonction qu'on cherche à définir (le prédicat linguistique) et les éléments individualisés qui remplissent cette fonction, c'est-à-dire la valeur syntaxique et la valeur lexicale (lexico-sémantique). Ainsi, la langue doit être considérée sous deux aspects, auxquels correspondent deux réalités distinctes : la langue en tant que système de signes (unités significatives)<sup>3</sup> et la langue en tant que fonctionnement de ce système de signes, qui développe un système de contenus instrumentaux. Le correspondant scientifique du premier aspect est la science du mot dans un sens général ou, plus précisément, une science du contenu lexical, tandis que le correspondant scientifique du second est la science du fonctionnement du mot ou, plus précisément, une science du contenu grammatical (morpho-syntaxique).<sup>4</sup> L'analyse du verbe copulatif suppose l'analyse du syntagme prédicatif (verbe copulatif + attribut du sujet), qui sera conduite dans le cadre de la distinction précisée.

---

<sup>3</sup> La distinction entre 'signifier' et 'désigner' ne sera pas discutée ici. La recherche consacrée à cette problématique est très riche, mais je ne ferai qu'une seule mention: Wolfgang Raible, "Zur Einleitung," in *Zur Semantik des Französischen (Beihefte zur Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, Band 9)*, ed. Helmut Stimm et Wolfgang Raible (Wiesbaden: Steiner, 1983), 1-24.

<sup>4</sup> Il est évident que le fonctionnement du système de signes, à savoir les relations syntaxiques, reflète aussi un certain aperçu de la réalité, concernant le rapport entre les réalités désignées.

### 3. Logique et grammaire dans la définition du verbe copulatif

La congruence entre langue et logique chez les philosophes de l'Antiquité aboutit à une grammaire basée sur une perception qui a imposé une série de concepts, préservés, pour l'essentiel, jusqu'aujourd'hui. Évidemment, la langue reflète des réalités logiques, comme elle reflète d'autres types de réalités. Même s'il s'agit là de la zone de la langue où la logique est décisive, c'est-à-dire le niveau sémiologique, la langue ne saurait être assimilée à la logique, car la langue conceptualise une connaissance qui peut résider dans un accident, et pas seulement dans l'essence.<sup>5</sup> L'état du verbe copulatif est directement lié à la façon dont on saisit le concept de prédicat, qui, à son tour, est en accord avec la partie du discours correspondante, à savoir le verbe.<sup>6</sup> Avant d'aborder la problématique qui vise directement le verbe copulatif, il convient d'aborder brièvement les concepts de 'verbe' et de 'prédicat.'

#### 3.1. La catégorie grammaticale du verbe

Les définitions du verbe envisagent deux composantes spécifiques aux catégories lexico-grammaticales, en s'axant sur le niveau sémantique de la composante lexicale (le lexème) et en ajoutant l'information sur la variation de la composante grammaticale (le morphème). Ainsi, la définition du verbe comprend, en principe, deux types d'information: 1) le verbe "exprime (nomme/indique) actions ou états" et 2) le verbe "se conjugue." La première information présente une inadéquation à l'objet défini et une ambiguïté, tandis que la seconde présente l'effet de ce qui devrait être défini, à savoir la cause de la spécificité de cette variation (la conjugaison).

La non-adéquation à l'objet défini consiste premièrement dans la perception des catégories des parties du discours en tant que classes lexicales<sup>7</sup> et non comme une catégorie du discours. Si on parle d'une catégorie du discours, alors on doit considérer comme décisives dans la définition de certaines entités leurs valeurs qui émergent dans le discours, et non pas se baser sur une analyse de ces unités isolées.<sup>8</sup> Les définitions du verbe reposent sur le contenu lexical, mais "l'action" ou

---

<sup>5</sup> Voir Donatella Di Cesare, „Il problema logico-funzionale del linguaggio in Aristotele,” in *Logos semantikos I* (Berlin – Madrid: De Gruyter – Gredos, 1981), 21-29.

<sup>6</sup> Une telle affirmation peut donner l'impression qu'on postule une équivalence entre les fonctions syntaxiques et les parties du discours, ce qui n'est pas possible. Pourtant, pour le cas des langues flexionnelles, il existe une certaine correspondance entre la fonction de prédicat et la catégorie du verbe (avec une valeur verbale dans le discours).

<sup>7</sup> Définies comme classes de mots dans bien des dictionnaires et grammaires.

<sup>8</sup> Pour des détails, voir Eugenio Coseriu „Über die Wortkategorien («partes orationis»),” in *Formen und Funktionen. Studien zur Grammatik* (Tübingen: Max Niemeyer, 1987), 24-44.

„l'état” sont des contenus qui peuvent être exprimés par d'autres parties du discours que par celle du verbe. Beaucoup de grammaires et d'autres ouvrages similaires ont imposé le terme de *procès*, sous l'influence de la définition proposée par Meillet, qui affirme que “le verbe indique les ‘procès,’ qu’il s’agit d’actions, d’états ou de passages d’un état à l’autre: *il marche, il dort, il brille, il bleuit* sont également des verbes” et que le verbe se distingue du substantif par certains “procédés grammaticaux.”<sup>9</sup> Pourtant, cet exploit n’a pas affecté la perception de la partie du discours du verbe en tant que classe et n’a pas conféré le trait distinctif nécessaire pour la différencier des autres parties du discours lexico-grammaticales. Il est facile de remarquer<sup>10</sup> l’insuffisance d’une définition basée sur le contenu lexical, comme l’a démontré très simplement Marc Wilmet: “inutile d’objecter que les noms seraient tout aussi capables de traduire un procès : *le galop du cheval* comme *le cheval galope* (action), *l’inclinaison de l’arbre* comme *l’arbre penche* (état),” qui souligne que la définition suffisante doit spécifier que le verbe se conjugue, et reprend la définition d’André Goosse (*Le bon usage*, 1986): “un mot d’extension [désigne l’ensemble des objets du monde ...] médiante, pourvu des marques spécifiques de la *conjugaison*.”<sup>11</sup> Par conséquent, une telle définition ne découle pas de la perception générale des parties du discours en tant que classes, même si l’auteur observe que l’essentiel de la définition du verbe est la conjugaison.<sup>12</sup> Il est évident que les parties du discours lexico-grammaticales ne peuvent pas être définies par la composante lexicale, car un certain contenu lexical peut apparaître dans chaque partie de discours lexico-grammaticale. Naturellement, tout lexème (défini par opposition à “morphème”) d’une langue se retrouve obligatoirement dans la catégorie du substantif,<sup>13</sup> car le substantif est la partie du discours par laquelle la langue (le sujet parlant) *objectualise* toute réalité devenue accessible à la connaissance, sans exception, et qui a un correspondant

<sup>9</sup> A. Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale* (Paris: Honoré Champion, 1965), 175.

<sup>10</sup> La facilité du contre-argument semble être un indice que l’affirmation de Meillet ne correspond pas formellement à l’idée qu’il a voulu exprimer.

<sup>11</sup> Marc Wilmet, *Grammaire critique du français* (Louvain-la-Neuve: Hachette-Duculot, 1997), 282. Pour la critique venue d’un autre niveau d’analyse de ce type de définition, voir Antoine Arnauld, *La logique ou l’art de penser* (Paris: E. F. Savoye, 1763), 105-106.

<sup>12</sup> La définition par la conjugaison limite le domaine de référence aux langues flexionnelles, mais la présente étude, consacrée au verbe copulatif, ne dépasse pas ce cadre.

<sup>13</sup> Tout lexème peut être substantif et, par conséquent, peut fonctionner comme sujet, comme l’affirme Eugenio Coseriu aussi: “In der tat können nämlich alle Wörter als Subjekt fungieren, eben weil alle substantivische Wert annehmen können” (“Über die Wortkategorien,” 32). Aristote parle lui aussi de la valeur unitaire des propositions, mais au niveau logique, où il parle de la possibilité que la substance soit exprimée par une proposition.

lexical dans la langue, quelle que soit la nature de cette réalité.<sup>14</sup> La définition d'une certaine catégorie lexico-grammaticale (le substantif, le verbe, l'adjectif et l'adverbe) par le contenu lexical ne peut donc pas offrir un élément d'identité. La définition d'une partie du discours par le contenu lexical serait possible, que si chaque lexème appartenait à une seule partie du discours. On ne saurait envisager une telle définition que dans une langue imaginaire. Cette constatation indique clairement que la définition des parties du discours lexico-grammaticales doit être formulée en fonction de leur contenu grammatical, plus précisément en fonction de son trait spécifique. Certes, l'identité du verbe est donnée par rapport à la conjugaison, mais une telle identité reste confuse.<sup>15</sup> La conjugaison n'est que le nom de la flexion du verbe, comme la déclinaison est le nom de la flexion du substantif. Ceci vaut évidemment pour les langues flexionnelles. En d'autres termes, transformer les mots en argument scientifique est loin d'être une méthode appropriée.<sup>16</sup> Définir le verbe par la conjugaison, c'est comme dire que le verbe est le mot qui présente un comportement de verbe, tandis qu'une définition devrait présenter les causes de ce comportement spécifique. La flexion verbale contient des informations grammaticales relatives à la cohérence de l'énoncé (comme celles présentes aussi dans le cas du nom et du pronom, à savoir la personne et le nombre, ce qui prouve seulement un accord) et une information spécifique: le *temps*. La catégorie grammaticale '*temps*' est l'élément d'identité pour le verbe. Définir le verbe par l'information grammaticale "temps" signifie dépasser les frontières des langues flexionnelles et inclut dans la catégorie du verbe tout mot portant la marque de la temporalité discursive, même s'il s'agit d'un "morphème zéro." Une définition claire du verbe en tant que partie du discours nécessite une connaissance claire des distinctions opérées à propos du temps. Il y a deux façons

---

<sup>14</sup> À une certaine réalité conceptualisée ne correspond pas toujours un lexème. L'étude de la langue ne doit pas ignorer cette distinction, dont parlent très clairement Bernard Pottier dans *Sémantique générale* (Paris: PUF, 1992), 203: "Ce qui est remarquable c'est qu'une langue arrive à dire ce qu'elle désire, quel que soit le coût de l'expression," et Leonard Bloomfield dans *Language* (New Dehli: Motilal Banarsidass Publishers, 2005), 278: „What one language expresses by a single morpheme will in another language require perhaps a long phrase; what one language says in a word may appear in another language as a phrase or as an affix." Dans la présente étude je ne discuterai pas les unités des phrases complexes, mais seulement l'état des unités lexicales.

<sup>15</sup> Avec le sens de chez Gottfried Wilhelm Leibniz: "Une idée confuse est celle qu'on ne peut pas suffisamment distinguer d'avec une autre, de qui elle doit être différente," *Essai sur l'entendement humain*, in *Œuvres de Locke et Leibniz* (Paris: Typographie de Firmin Didot Frères, 1839), 214.

<sup>16</sup> Cf. Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, 31: "c'est une mauvaise méthode que de partir des mots pour définir les choses."

possibles d'encodage du temps dans la langue: le temps intérieur d'un événement ou d'un état (l'aspect), qui correspond à ce qu'on nomme aspect lexical, et le temps dans lequel l'événement ou l'état s'insère en conclusion de son rapport au moment du discours (le temps discursif), exprimé par le temps grammatical. Le temps événementiel (l'aspect) acquiert aussi une identité dans le plan de l'expression de certaines langues (le russe, le chinois). Le temps grammatical est défini comme le rapport entre la temporalité de l'acte verbal (le moment de l'acte de parole) et la temporalité de l'action ou de l'état du verbe. L'aspect est défini comme la façon dont le sujet parlant conçoit la temporalité de l'action du verbe. Les définitions montrent que l'élément commun de ces deux catégories est la temporalité de l'action ou de l'état du verbe. La simple observation des définitions montre que seule la catégorie de l'aspect se définit directement par la temporalité de l'action ou de l'état du verbe. Ceci donne peut-être l'impression que l'aspect est une catégorie plus concrète que celle du temps (verbal), comme le dit Meillet,<sup>17</sup> qui, à partir de l'histoire connue des langues indo-européennes, estime qu'il existe une prééminence de la catégorie de l'aspect dans ce cas. Cependant, quelle qu'ait été l'évolution des langues indo-européennes avant leur histoire connue, il est indubitable que ces deux catégories temporelles peuvent coexister dans le système verbal d'une langue (comme, par exemple, le latin ou le russe), mais aussi qu'un système verbal peut se baser sur une seule de ces deux catégories, soit le temps grammatical (le sanscrit, les langues romanes), soit l'aspect (le chinois).

La catégorie grammaticale de l'aspect ne peut pas être assimilée à l'aspect lexical verbal, qui est considéré comme une caractéristique de l'action<sup>18</sup> exprimée par le lexème. La confusion entre la catégorie grammaticale et l'information lexicale a déterminé une extension inadéquate de la catégorie grammaticale. Tout d'abord, il s'agit de la perception de l'action désignée par le verbe, qui serait de la même catégorie que l'aspect verbal. Comme on le voit ci-dessus, l'action désignée

---

<sup>17</sup> Meillet, *Linguistique historique*, 185.

<sup>18</sup> Affirmer qu'une certaine caractéristique temporelle appartiendrait au verbe, à savoir à l'action désignée par le verbe, est inadéquat, car le temps est une notion purement subjective, une réalité interne du sujet parlant. Une tel aperçu "élargit" la catégorie du temps au moins à la catégorie du substantif. Un aperçu du temps en tant que représentation psychique ou comme un "nommer," et non pas comme une présence exprimée linguistiquement par le morphème verbal, se trouve chez André Martinet: "rien n'empêche d'envisager un concept comme 'mon père' sous l'angle du passé [...]. Nous parlons d'un ex-président, du temps jadis, d'une période écoulée, d'un cheval qu'il a fallu faire abattre. En d'autres termes, nous faisons usage, pour exprimer le 'passé' des noms, de procédés lexicaux et syntaxiques" ("Le problème de l'opposition verbo-nominale," in *Journal de psychologie* 43 (1950): 103, *apud* Christian Touratier, "Définition du verbe (indonésien et malgache)," in *Cercle Linguistique d'Aix-en-Provence, Travaux 1* (1983), 184.

par le verbe peut être exprimée par un substantif, ce qui conduit à l'interprétation qu'il y a aussi un aspect du substantif. Deuxièmement, il n'existe pas de distinction entre les unités significatives primaires (le niveau lexématique, qui comporte aussi une fonction désignative) et les unités significatives secondaires (le niveau morphématique, qui présente seulement une fonction significative), par lesquelles les unités significatives comportent une fonction au niveau discursif. Les classes de verbes, qualifiées conformément à leur aspect (duratif, semelfactif, etc.) ne peuvent pas être rangées au même niveau que l'information grammaticale. Ces verbes sont nommés verbes aspectuels, car il s'agit aussi d'une certaine caractéristique de l'action ou de l'état, caractéristique considérée comme aspect. La qualité d'une action – comme, par exemple, le début, la continuation ou l'arrêt – désignée par un verbe (mais qui peut être aussi désignée par un substantif) est nommée "aspect," mais il ne s'agit pas d'une catégorie temporelle.<sup>19</sup>

En réalité, la catégorie grammaticale de l'aspect temporel est réduite à l'opposition perfectif : imperfectif. Cette catégorie est elle aussi le résultat d'un rapport, à savoir le rapport entre le présent du sujet parlant, la perspective du sujet parlant et la temporalité de l'action. Les grammaires n'envisagent que le présent du sujet parlant et la temporalité de l'action. Ce qu'on nomme "aspect verbal" n'est que l'adjonction du troisième repère temporel, à savoir la perspective du sujet parlant, qui peut être concomitante au moment de l'action désignée par le verbe ou non. La perspective concomitante au temps de l'action ou à la perspective du sujet parlant est exprimée par l'aspect imperfectif. C'est le même cas pour une action vue dans le futur. La perspective postérieure au moment de l'action est exprimée par l'aspect perfectif. Les systèmes verbaux plus simples présentent seulement cette opposition temporelle de l'aspect, les autres informations temporelles étant transmises par des adverbes et l'ordre des mots dans la phrase (le chinois).

Ayant comme point de départ ces observations, on peut affirmer que le temps grammatical est la caractéristique essentielle du verbe. Toute autre information grammaticale exprimée<sup>20</sup> par leur flexion n'est pas spécifique, elle représente seulement les marques de la cohésion syntaxique. Même la définition donnée par Aristote au concept de ῥῆμα (qui comprend à la fois le niveau logique

---

<sup>19</sup> Le débat sur cette question ne fait pas l'objet de cette étude, mais le simple fait qu'une action peut être désignée par un substantif offre la possibilité d'une structure SEMI-AUXILIAIRE D'ASPECT + VERBE D'ACTION (PERSONNEL / NON-PERSONNEL), ce qui oblige qu'on donne la même interprétation du semi-auxiliaire dans les deux structures. Par exemple, on peut dire *Il commence à neiger*, mais aussi *La neige commence*.

<sup>20</sup> Il faut toujours considérer que le contenu est exprimé par l'expression et jamais que l'expression a un contenu.



et le niveau linguistique et où on ne fait pas la différence entre partie du discours et fonction syntaxique) par rapport au concept de ὄνομα est basée uniquement sur l'information "temps." Aristote affirme que ῥῆμα sans temps n'est que ὄνομα, quelque chose qui signifie seulement.<sup>21</sup> Par conséquent, l'importance de la catégorie 'temps' n'a été nullement ignorée dans les premières approches du niveau discursif de la langue. Cette information a donné une identité claire à un concept qui inclut le concept actuel de 'verbe.'

Pourtant, les grammairiens ont établi l'état des parties du discours (donc du verbe aussi), ayant comme base les catégories d'Aristote, donc une perspective logico-sémantique, et même pas une perspective logico-fonctionnelle. Néanmoins une définition dénominative des parties du discours notionnelles est inadéquate pour une catégorie, car une catégorie doit relever le *comment* des mots, et non pas leur *quoi*. Le modèle des catégories aristotéliques n'est pas fondé sur la langue, à savoir comment la langue reflète une certaine réalité, mais sur la réalité ontique elle-même, en tant qu'objet de la pensée. Aristote ne dissocie pas clairement entre logique, ontologique et linguistique. Il mélange des arguments et des observations spécifiques à ces trois niveaux mentionnés, car pour lui la substance et la qualité du niveau ontologique ont comme correspondent le ὄνομα et le ῥῆμα du niveau linguistique (dans le logos apophantique) et que la langue n'est que l'expression de la pensée, la langue étant considérée secondaire. La langue elle-même n'a jamais été décisive chez Aristote, mais le penser (le même pour tous<sup>22</sup>) sur les choses (πράγματα) représenté par la langue. Ceci ne saurait étonner, car la langue n'a constitué jamais l'objet d'étude chez Aristote. Elle est conçue comme une expression parallèle aux rapports logiques en tant que reflet de la réalité. Ceci est clairement indiqué dans la *Métaphysique* 1051b, où la vérité et le faux ne sont définis que par rapport à la réalité.<sup>23</sup>

L'idée d'une perception unique pour tout individu et, par conséquent, l'idée d'une représentation unique, se trouve chez Descartes aussi, qui affirme : "la raison, ou le sens [...] je veux croire qu'elle est tout entière en un chacun,"<sup>24</sup> idée qui n'est pas restée sans résonance pendant son époque et même plus tard.

<sup>21</sup> Aristote, *On interpretation* (Translated by E. M. Edghill, eBooks@Adelaide, The University of Adelaide), 3, 16b: "A verb is that which, in addition to its proper meaning, carries with it the notion of time."

<sup>22</sup> Aristote, *On interpretation*, 1, 16a: "the mental experiences, which these directly symbolize, are the same for all, as also are those things of which our experiences are the images."

<sup>23</sup> La correspondance entre la phrase énonciative (apophantique) et la réalité désignée, afin de distinguer entre vérité et faux apparaît déjà chez Platon (voir *Le Sophiste* 263a-b).

<sup>24</sup> René Descartes, *Discours de la Méthode* (Paris: Hachette et C<sup>ie</sup>, 1856), 4.

### 3.2. Le prédicat

Le prédicat est un concept établi au niveau d'une analyse logique du logos apophantique, mais utilisé pour la langue tout entière ("logos sémantique" chez Aristote) par la généralisation opérée dans les grammaires médiévales, où la validité d'une science était assimilée à sa correspondance à la logique. La distinction aristotélique présentée au début de l'opuscule *De l'interprétation* entre le logos apophantique (la phrase énonciative) et le logos sémantique (la phrase en général) n'était pas considérée par les grammairiens médiévaux, ce qui est devenu un aperçu traditionnel dans les grammaires jusqu'à nos jours. La langue a, en effet, une capacité *spécifique* de *représenter* toute réalité accessible à la connaissance humaine, donc la réalité logique aussi, mais il ne faut pas la réduire à un parallélisme avec l'une de ces réalités.

Une théorie linguistique ou une définition d'une réalité linguistique doit atteindre une forme qui ne soit pas tributaire des théories et des distinctions qui appartiennent à un autre domaine ou à un autre niveau de langue et, en même temps, doit refléter la liberté qui caractérise la langue. La définition du prédicat comme relation entre sujet et prédicat, qui représente un transfert de la relation entre une substance et une qualité du niveau logique au niveau de la grammaire, repose sur la généralisation mentionnée ci-dessus. La définition de la prédication comme fonction linguistique doit se baser sur l'acte linguistique lui-même, et non sur les relations logico-sémantiques entre les éléments constitutifs du logos apophantique. L'analyse de ce phénomène linguistique en termes de logique conduit à des résultats réels et corrects, mais hybrides, car on combine des réalités du niveau de la langue avec des réalités du niveau de la pensée associée à la langue. La logique analyse des énoncés, et non pas les énoncés eux-mêmes, mais seulement leur substrat logique, comme l'affirme Coseriu dans un de ses travaux consacrés à la problématique causée par l'interférence entre la logique et la grammaire: "Zu bemerken bleibt gleichwohl, dass es der Logik geht nicht um die Rede als sprachliches Phänomen, sondern vielmehr um den darin ausgedrückten Gedanken und höchstens um das Verhältnis von Gedanken und sprachlichen Ausdruck."<sup>25</sup> La fonction logique des éléments du logos apophantique (des phrases énonciatives) se superpose à la fonction linguistique, mais la définition ne peut pas avoir le même fondement, car le prédicat linguistique doit être défini par rapport au logos sémantique (la phrase en général). La définition du prédicat linguistique comme

---

<sup>25</sup> Eugenio Coseriu, "Logik der Sprache und Logik der Grammatik," in *Formen und Funktionen. Studien zur Grammatik* (Tübingen: Max Niemeyer, 1987), 2.

“ce qui est affirmé sur le sujet” est certainement plus générale que la définition du prédicat logique, qui se limite à la qualité de la substance, identité ou subsumption.

Une analyse globale de l'état du prédicat au niveau logique et au niveau linguistique montre des différences qu'il ne faut pas négliger. L'existence d'un prédicat logique n'implique pas l'existence d'un énoncé ou d'une phrase. Un syntagme formé d'un substantif et d'un adjectif, comme, par exemple, *fleur blanche*, comporte un prédicat logique, mais non un prédicat linguistique. En anticipant la discussion sur l'état linguistique du verbe copulatif, l'état d'un tel syntagme au niveau logique indique clairement pourquoi Aristote n'a donné aucune importance à la copule du point de vue logique. Un syntagme tel que *fleur blanche* ne comporte pas de prédicat linguistique.<sup>26</sup> Par conséquent, la définition du prédicat linguistique doit se situer au-delà de ce niveau, en d'autres termes, elle ne doit pas circonscrire le niveau syntagmatique proprement dit, mais seul le niveau discursif (la phrase, l'énoncé). Autrement dit, le prédicat linguistique est une fonction qui appartient au niveau discursif et sa définition doit montrer quel est le fait qui fait qu'une phrase est une phrase, et pas seulement un simple syntagme. Du point de vue linguistique, le prédicat ne peut pas être réduit à la qualité du sujet – question éliminée déjà par la définition généralisée “*ce qui s'affirme à propos du sujet*,” qui dépasse le niveau logique et se circonscrit au niveau syntaxique –, mais, de plus, il ne peut pas être défini par rapport au sujet, car il existe des énoncés qui n'affirment pas quelque chose à propos du sujet, tels les énoncés interrogatifs ou impératifs. Cette remarque n'est pas du tout un fait nouveau, Aristote délimitant à l'intérieur du logos sémantique le logos apophatique juste pour cette raison.<sup>27</sup> De plus, il y a des énoncés sans sujet, où on

---

<sup>26</sup> Dans des langues comme le hongrois ou l'hébreu, une telle structure, mais où le déterminé a un article défini, suppose le temps présent et se constitue en énoncé. Pour des détails, voir Éva Agnel, *Phrase nominale et phrase avec “être” en hongrois* (Aix-en-Provence: Université de Provence – Service des Publications, 1999), 114-116 et Konrad Ehlich, “Phrase averbale, phrase nominale? La constellation sémitique”, in *Syntaxe & sémantique. 6. Aux marges de la prédication* (Caen Cedex: Presses universitaires de Caen, 2005), 111-119. Ce type de structure qui, accidentellement et en diverses variantes, apparaît probablement dans toute langue (par exemple, dans les langues romanes apparaît la structure inversée de la phrase copulative comme ATTRIBUT DU SUJET + SUJET, comme par exemple les énoncés: *Belle voiture!* ou *Belle, ta voiture!*), mais avec la participation des éléments suprasegmentaux; dans les exemples cités, l'accent et l'intonation, mais aussi la pause pour le second exemple. L'analyse de ce type de phrases n'implique pas la valeur du verbe copulatif, donc elles ne seront pas prises en considération ici, mais on ne peut pas éviter ce sujet dans une étude consacrée à la prédication en général.

<sup>27</sup> Aristote, *On interpretation*, 4, 17a: “Let us therefore dismiss all other types of sentence but the proposition, for this last concerns our present inquiry, whereas the investigation of the others belongs rather to the study of rhetoric or of poetry.”

identifie un prédicat linguistique (*Il neige, Il fait beau*).<sup>28</sup> Cette constatation nous montre que le prédicat linguistique peut être indépendant dans un énoncé et qu'il ne faut pas le définir par rapport au sujet, sauf si on veut indiquer un fait quasi-général.

Les grammaires définissent la prédication linguistique d'un point de vue circonscrit dans la tradition imposée par la *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*. Mais si on lit la définition entière du prédicat ("le verbe"), on constate que cette définition est plus exacte que bien des définitions contemporaines, où on trouve plutôt les spécifications ajoutées à la définition: "Ainsi le verbe, selon ce qui lui est essentiel, est un mot qui signifie l'affirmation. Mais si l'on veut joindre, dans la définition du verbe, ses principaux accidents, on le pourra définir ainsi: *Vox significans affirmationem, cum designatione personae, numeri et temporis. Un mot qui signifie l'affirmation, avec désignation de la personne, du nombre et du temps*; ce qui convient proprement au verbe substantif."<sup>29</sup> En principe, les grammaires modernes ne prennent pas en compte ce qui est présenté comme essentiel, mais plutôt les accidents. Les auteurs de cette grammaire considèrent que la caractéristique essentielle est "ce qui signifie l'affirmation." Dans les grammaires modernes on trouve aussi une définition par rapport à l'affirmation, mais rapportée au sujet. Compte tenu des observations à propos des énoncés sans sujet, seule la définition du prédicat comme "affirmation de quelque chose" seulement la rend plus générale.<sup>30</sup> Par conséquent, du point de vue linguistique, le prédicat serait défini comme "affirmation de quelque chose" (à propos d'autre chose, en général), et non pas "ce qui est affirmé à propos d'autre chose." De cette façon, l'accent est mis sur son information spécifique, à savoir l'information grammaticale "temps." Les formulations "l'affirmation de quelque chose" et "ce qui est affirmé à propos d'autre chose" ne représentent pas une simple inversion de termes, car dans le premier cas il s'agit de l'acte lui-même, tandis que dans le second cas il s'agit de ce qui est soumis à l'acte. Une définition qui vise ce qui est affirmé vise directement l'information lexicale, qui n'est pas une information spécifique du verbe ou du prédicat. Autrement dit, on ne peut pas définir le prédicat linguistique par l'information lexicale. Si on garde le point de vue de la

---

<sup>28</sup> Le *il* de ces énoncés n'est qu'une partie du morphème verbal.

<sup>29</sup> A. Arnauld, C. Lancelot, *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal* (Paris: Bossange et Masson, 1810), 332.

<sup>30</sup> Bien entendu, la définition n'implique pas des énoncés qui prouvent une syntaxe mixte, comme, par exemple, *La voiture!* (= 'Faites attention à la voiture!'), où il faut parler de l'implication des unités suprasegmentales, qui participent à l'acte de communication, ou de type *Le livre!* (= 'Prenez le livre' / 'J'ai trouvé le livre'), où le geste accompagne l'énoncé et le rend complète. Les énoncés nominaux seront pris en compte dans l'analyse du verbe copulatif.

logique et qu'on se limite au logos apophantique, le prédicat est la qualité liée (analytique ou synthétique) au sujet (qui représente la substance). Mais la définition du prédicat doit pointer sur le trait spécifique qui rend possible l'acte de l'affirmation. La perception commune nous dit que, pour le cas des langues flexionnelles, l'affirmation se réalise par un verbe. C'est le verbe qui rend possible l'*actualisation* d'un contenu sémantique, par son entrée dans les coordonnées du temps. Sans temps il n'y a pas de phrase, car il n'y a pas de prédicat. Sans temps il n'y a pas que syntagme. Aristote affirme la même chose, sans temps il n'y a pas d'affirmation: ἄνευ δὲ ῥήματος οὐδεμία κατάφασις.<sup>31</sup> L'information "temps" est l'élément principal dans la réalisation de la prédication linguistique. Le prédicat réalise l'affirmation comme la mise en présence du sens global et, en même temps, cohérent (c'est-à-dire pas nécessairement logique et pas toujours apte à s'inscrire dans la logique formelle) de la phrase. L'affirmation n'est possible que par l'entrée dans les coordonnées du temps, qui se réalise par l'information morphologique spécifique au verbe: le temps grammatical.

Si on se limite aux langues flexionnelles, le prédicat linguistique peut être défini comme suit: le mot qui rend possible l'affirmation de la signification constituée d'une manière raisonnable dans un énoncé, par son introduction dans les coordonnées du temps.<sup>32</sup> Cette définition s'appuie sur les mêmes ouvrages que ceux sur lesquels se fondent les grammaires contemporaines, à savoir l'opuscule *De l'interprétation* et *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*. Le premier fait partie de l'introduction aux études logiques qui forment l'*Organon* d'Aristote. Le second est une grammaire logique. Ainsi, la réponse aux critiques et aux objections faites par les linguistes se trouve même dans l'espace originare de la théorie critiquée. Cela pourrait être considéré un point faible pour une définition d'une réalité linguistique. Les arguments en faveur de la validité de ces observations sont, dans le premier cas, le fait qu'elles ne se rapportent pas à une partie de la langue (le logos apophantique), comme c'est le cas pour *On interpretation*, mais à la langue comme acte de parler en général (logos sémantique) et, pour le second cas, le fait que la logique de la *Grammaire de Port-Royal* est une logique générale, et non pas une logique bornée aux principes d'une logique strictement rationnelle. Comme l'affirme Coseriu aussi, la logique d'une science – et la grammaire en tant

---

<sup>31</sup> Aristote, *On interpretation*, 5, 17a "Every proposition must contain a verb or the tense of a verb. The phrase which defines the species 'man,' if no verb in present, past, or future time be added, is not a proposition."

<sup>32</sup> Pour les autres types de langues on doit accepter la thèse de Louis Hjelmslev, "Le verbe et la phrase nominale," in *Essais linguistiques* (Paris: Minuit, 1971) 174-200, qui affirme que le temps appartient à la phrase.

que discipline qui étudie et décrit la structure d'une langue est la science d'une langue – consiste dans son adéquation à son objet d'étude. La langue est une réalité qui correspond à une logique générale, ce qui veut dire que tout acte linguistique, y compris l'acte poétique,<sup>33</sup> s'organise comme une structure sémantique cohérente, basée sur les principes d'une logique générale. Donc, si l'objet d'étude, la langue en l'occurrence, correspond à une logique générale, la structure décrite doit refléter cette réalité. Si la grammaire adoptait les principes de la logique rationnelle, elle serait inadéquate à son objet d'étude, et, par conséquent, "illogique."<sup>34</sup>

Le manque d'une argumentation bien organisée pour une analyse appropriée au niveau discursif de la langue en général a conduit à une généralisation des arguments conformes à une part de la langue.<sup>35</sup> La définition du prédicat linguistique peut être interprétée comme une simple réduction de la définition généralement acceptée (située déjà à un premier niveau de généralisation par rapport à la définition logique). En nous rapportant à la réalité soumise à l'analyse (l'acte de parler en général, qui inclut le logos apophantique), cette réduction semble être le résultat normal dans cette approche. La transition d'une position fixée dans le plan de la sémantique lexicale à une position fixée dans le plan de la sémantique grammaticale-discursive est pourtant nécessaire, car seul le prédicat linguistique rend possible le passage au niveau discursif.

En fait, cette réalité n'est pas ignorée par la logique. Aristote soutient clairement la même chose: sans temps il n'y a pas de prédicat, à savoir ῥήμα, et sans prédicat il n'y a pas affirmation.<sup>36</sup> Aristote a placé cette réalité en arrière-plan dans l'analyse logique du logos apophantique,<sup>37</sup> car son but a été l'analyse de son

---

<sup>33</sup> Ces structures sont prises en considération par Aristote dans le syntagme "logos poétique." Il faut pourtant mentionner qu'il y a des structures atemporelles aussi, c'est-à-dire des structures nominales pures, qui n'ont pas un temps proprement dit implicitement. La poésie avant-gardiste passe même à des structures anti-grammaticales. Dans les deux cas il s'agit de constructions qui entrent dans la normalité de la création artistique.

<sup>34</sup> Coseriu "Logik der Sprache und Logik der Grammatik," 4.

<sup>35</sup> Sergiu Al-George, *Limbă și gândire în cultura indiană* (București: Editura Științifică, 1976), 5-11, nous montre que, pour ce qui est de l'espace occidental, il y a une évolution de la science de la langue du particulier vers le général, en commençant avec l'étude des énoncés du logos apophantique, puis la langue en général au niveau discursif et finalement, la sémiologie, qui est la plus générale. Voir aussi l'encadrement de la linguistique dans la science virtuelle de la sémiologie chez Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, 33.

<sup>36</sup> Aristote, *On interpretation*, 5, 17a: "Every proposition must contain a verb or the tense of a verb."

<sup>37</sup> Voir Ernst Vollrath, "Der Bezug von Logos und Zeit bei Aristoteles," in *Das Problem der Sprache*, Hrsg. Hans-Georg Gadamer (München: Wilhelm Fink Verlag, 1967), 149-158 et Ernst Tugendhat, "Die sprachliche Kritik der Ontologie," in *Das Problem der Sprache*, 483-493.

substrat, c'est-à-dire la véridicité<sup>38</sup> de la relation entre les éléments qui composent l'affirmation par rapport à la réalité, et non pas (la modalité de) la réalisation de l'affirmation. Ceci est en totale conformité avec sa théorie. Le temps implique obligatoirement le sujet parlant, mais celui-ci n'a aucun rôle dans la prédication pour le cadre du logos apophantique, car le philosophe de Stagire réduit l'activité du sujet parlant à une simple découverte (avec le sens du grec ανακαλύπτω) de la réalité, réalité qui se préserve intacte devant le sujet connaissant et parlant. Le sujet parlant lui-même n'affirme rien, il ne fait que mettre en acte une relation préexistante. La linguistique moderne ne peut pas s'en tenir à la même perspective et à la même analyse, car la langue reflète des contenus de pensée subjectifs – ce qui construit une réalité pensée ou imaginée, non pas la réalité ontique, et qui peuvent être strictement individuels (psychiques) – contenus de pensée résultant de l'assimilation de la réalité connue par le sujet connaissant, et non pas de l'assimilation du sujet connaissant par la réalité connue. L'analyse de la phrase nominale rend très claire la dualité de cette perspective. C'est probablement pour cette raison que l'influence de la logique sur la grammaire n'a jamais été aussi évidente que dans l'analyse du prédicat nominal.

### 3.3. Le prédicat nominal. Le verbe copulatif

La présentation, dans les grammaires, du prédicat nominal et, surtout, du verbe copulatif est solidaire de la présentation des niveaux immédiatement supérieurs, à savoir du prédicat et du verbe. L'analyse de l'une de ces réalités linguistiques subsumées implique nécessairement celle des deux autres. Compte tenu de cette interdépendance hiérarchique (verbe – prédicat – verbe copulatif), le positionnement sur une certaine direction au niveau de l'une de ces trois réalités engendre nécessairement une approche similaire dans le cas des autres. Comme on a pu le constater dans les paragraphes traitant du verbe et du prédicat, les grammaires n'ont pas eu en vue la définition d'une catégorie en tant que partie du discours, ni la définition d'une fonction linguistique dans le cas du prédicat. Le verbe est défini comme classe par le recours à la sémantique lexicale. Le prédicat est défini en partant de la nécessité d'une relation entre deux entités, bien qu'il y ait des prédicats indépendants. Ces deux constatations montrent qu'il s'agit d'une adaptation au niveau linguistique d'une série de concepts établis au niveau logique. Le prédicat nominal ne peut pas être défini en dehors du cadre déjà établi aux autres niveaux. Ainsi, la phrase copulative est constituée du sujet (correspondant à

---

<sup>38</sup> En réalité, Aristote ne quitte pas totalement le problème de la "vérité des noms," il le transfère au niveau des énoncés. Voir Eugenio Coseriu, *Geschichte der Sprachphilosophie* (Tübingen und Basel: A. Francke, 2003), 65-108.

la substance), du prédicat (ce qu'on dit sur le sujet, correspondant à la qualité de la substance) et d'un élément de liaison, désigné par le syntagme hybride "verbe copulatif" : "verbe" selon la perception au niveau de la langue, "copulatif" selon la perception au niveau de la logique. Il y a une différence très importante entre le cas du verbe copulatif (ou de la phrase copulative), le cas du verbe et le cas du prédicat, quand on parle des niveaux logique et linguistique. Dans le cas du verbe et du prédicat il n'y a pas de juxtaposition parfaite entre l'objet de la logique et l'objet de la linguistique. Les formes linguistiques par lesquelles s'exprime la catégorie du discours 'verbe' ne correspondent pas entièrement à une catégorie logique, c'est-à-dire à "l'action" ("le procès"), telle qu'on la considère généralement, quand on cherche à définir le verbe comme catégorie logico-linguistique. Le prédicat linguistique circonscrit une aire plus vaste (le logos sémantique) que celle du prédicat logique (le logos apophantique). L'aire de l'objet-expression du verbe copulatif (entité linguistique) est identique à celle de la copule (entité logique); de même pour le syntagme entier du prédicat nominal. Autrement dit, tout verbe copulatif est copule et vice-versa. On ne peut pas dire la même chose par rapport au prédicat linguistique, qui n'est pas toujours prédicat logique, ni par rapport à la catégorie de discours du verbe. La conséquence en est une configuration, au niveau du prédicat nominal, d'une série de notions logico-linguistiques, à savoir des notions se définissant par la même fonction tant au niveau logique qu'au niveau linguistique: le prédicat proprement dit est la qualité du sujet ("attribut du sujet"), tandis que le verbe n'est qu'un élément de liaison ("verbe copulatif" ou, simplement, "copule").

Le statut logique de simple copule (élément de liaison) du verbe copulatif est en toute conformité avec la perspective adoptée pour analyser une phrase copulative. La manière dont Aristote s'exprime vis-à-vis du verbe copulatif ne pouvait pas être autre: le verbe copulatif n'indique pas quelque chose, mais implique une liaison, dont on ne peut pas se faire une idée avant que cette liaison ne se précise.<sup>39</sup> Mais ce qui est suffisant au niveau logique ne l'est pas toujours au niveau linguistique. Ici on n'a pas la liberté d'une formulation comme celle-ci: "When the verb 'is' is used as a third element in the sentence, there can be positive and negative propositions of two sorts. Thus in the sentence 'man is just' the verb 'is' is used as a third element, *call it verb or noun*, which you will" (c'est

---

<sup>39</sup> Aristotle, *On interpretation*, 3, 16b: "We call those propositions single which indicate a single fact, or the conjunction of the parts of which results in unity: those propositions, on the other hand, are separate and many in number, which indicate many facts, or whose parts have no conjunction."



moi qui souligne).<sup>40</sup> Du point de vue logique, l'important est la possibilité de la relation entre le sujet et la qualité attribuée au sujet. C'est pourquoi la variation du temps de la copule – passé, présent ou futur – n'est pas prise en compte.<sup>41</sup> D'ailleurs, le remplacement du verbe *être* par *devenir*, par exemple (*Il est professeur / Il devient professeur*), n'a aucun impact au niveau syntaxique de l'énonciation non plus. Les verbes *être* et *devenir* remplissent la même fonction. Mais on ne peut pas affirmer qu'ils sont lexicalement asémantiques.

À la différence des verbes auxiliaires, complètement grammaticalisés, ou des semiauxiliaires de modalité, partiellement grammaticalisés, dans le cas du verbe copulatif il ne s'agit point de grammaticalisation. La langue nous montre qu'il n'y a pas d'agencement libre entre un verbe copulatif et quelconque attribut du sujet.<sup>42</sup> En réalité, l'idée de l'asémantisme du verbe copulatif est toujours une extension de la perception du verbe copulatif *être*. Son noyau sémantique lexical le plus réduit ('existence' et 'présence,' en général, mais aussi 'identité' et 'subsomption') – c'est-à-dire l'extension maximale possible – constitue l'argument capital pour l'adaptation à la grammaire de la perception propre à l'analyse logique. Les grammaires considèrent qu'*être* ne serait qu'un porteur d'information grammaticale et qu'il serait différent des autres verbes copulatifs, dont l'information sémantique lexicale est réduite (*devenir, paraître*). La perspective logico-sémantique, qui est fondée sur l'information lexicale et qui est également présente aux deux autres niveaux immédiatement supérieurs, conduit naturellement à l'interprétation bien connue dans la logique aussi: le verbe copulatif est un instrument auxiliaire, et le prédicat est exprimé par l'attribut du sujet. Pourtant, comme je l'ai déjà fait remarquer, l'information lexicale ne peut pas fournir par elle-même une fonction syntaxique, mais c'est l'information grammaticale rattachée qui lui confère la fonction. Les grammaires gardent la hiérarchie établie dans la logique à cet égard, en situant au premier plan l'information lexicale, c'est-à-dire l'expression du substrat logique (une correspondance possible uniquement dans le cas du logos apophantique), à laquelle s'ajoute l'information grammaticale, en tant qu'information secondaire. Même si on suppose que la perspective logico-linguistique est générale, la situation du prédicat nominal reste confuse du point de vue de la grammaire.

---

<sup>40</sup> Aristotle, *On interpretation*, 10, 19b.

<sup>41</sup> Aristotle, *On interpretation*, 3, 17a.

<sup>42</sup> Voir Brenda Laca, "Auxiliarisation et copularisation dans les langues romanes," in *Revue de linguistique romane* 64 (2000): 427-444; Béatrice Lamiroy et Ludo Melis, "Les copules ressemblent-elles aux auxiliaires?" in *Les périphrases verbales*, ed. Hava Bat-Zeev Shyldkrot et Nicole Le Querler (Amsterdam: John Benjamins, 2005), 145-170.

Si l'on considère que le verbe copulatif n'est qu'un morphème et l'attribut du sujet rien qu'un lexème, on peut affirmer que la combinaison VERBE COPULATIF + ATTRIBUT DU SUJET suit la structure "déterminant" ("morphème") + "déterminé" ("lexème"), en considérant que le verbe copulatif n'est qu'un morphème et l'attribut du sujet rien qu'un lexème. Si l'on considère que le verbe copulatif est asémantique (en principe, une telle affirmation ne s'applique qu'à *être*), alors il est un élément purement morphologique. Or, un élément morphologique n'est pas indépendant, il est attaché à un lexème. Les grammaires considèrent que cet élément morphologique s'attache au lexème "attribut du sujet," mais ce dernier contient sa propre information morphologique, qui ne peut jamais être combinée avec celle du verbe copulatif pour former un morphème discontinu, étant donné que l'information morphologique de l'attribut du sujet n'est jamais verbale. D'ailleurs, le statut de l'attribut du sujet n'est pas moins ambigu. Celui-ci contient déjà l'information de type morphologique, qui lui confère le statut de partie du discours, mais jamais celui de verbe. Par conséquent, le fait d'attacher l'information grammaticale "verbe copulatif" aurait comme résultat une partie du discours "double," ce qui est tout à fait impossible.

G. Guillaume propose une manière d'analyser le verbe copulatif *être* notamment dans cette perspective générale. Il considère qu'il y a une opération au niveau mental, appelée "subduction," qui s'explique par le fait que "*être* [...] préexiste dans la filiation idéelle de [...] tous les verbes spécifiant un procès agi ou subi" et que ce verbe – plus que tout autre de cette catégorie (*pouvoir, faire*) – perd son sens propre d' 'exister' et se comporte comme un auxiliaire ou comme un verbe copulatif: "La valeur du verbe *être*, sous ce traitement, est celle d'un auxiliaire (*être sorti*) ou d'une copule (*être riche*)."<sup>43</sup> L'identité langue-pensée sur laquelle se fondent les considérations de Guillaume, ainsi que le parallélisme chronologique à la base de cette interprétation ne feront pas l'objet du présent débat. En revanche, il faut remarquer qu'entre auxiliaire et verbe copulatif il y a des différences qui ne sauraient être effacées. Tout d'abord, le verbe copulatif réalise par lui seul la catégorie grammaticale "temps," ce qui n'est pas valable dans le cas de l'auxiliaire. En employant les exemples de Guillaume – *être sorti* et *être riche* – dans deux propositions simples comme *Il est sorti* et *Il est riche*, on peut facilement remarquer cet aspect: dans le premier exemple il s'agit du temps passé, tandis que dans le second, du temps présent. En fait, il s'agit de deux parties du discours différentes, chacune portant une information grammaticale propre et indépendante. Dans le premier cas l'auxiliaire se joint à l'information temporelle

---

<sup>43</sup> Gustave Guillaume, "Théorie des auxiliaires et examen de faits connexes," in *Langage et science du langage* (Québec: Université de Laval, 1994), 73, 75.

du participe passé et forme un temps passé,<sup>44</sup> tandis que dans le cas du verbe copulatif l'information temporelle (ainsi que toutes les autres informations grammaticales caractéristiques du verbe) est complète, l'attribut du sujet ne contribuant à la constitution de cette information en aucune langue.

Si le prédicat se définit du point de vue linguistique par l'information spécifique du verbe, et plus précisément celle du temps grammatical, alors le verbe copulatif doit être considéré comme l'élément principal du prédicat nominal. L'affirmation comme acte discursif est réalisée par seul le verbe copulatif. L'attribut du sujet est une spécification de l'information lexicale réduite du verbe copulatif, à savoir des verbes tels *être*, *devenir*, *paraître* etc. Par conséquent, du point de vue logique, le verbe copulatif est secondaire par rapport à l'attribut du sujet, vu que la logique s'intéresse à la relation entre sujet et prédicat et son substrat logique, qui correspond à la réalité désignée. Mais du point de vue linguistique le verbe copulatif est l'élément prédicatif proprement dit, tandis que l'attribut du sujet est le déterminant du verbe copulatif.

L'importance de la copule est évidente dans les *Analytiques* d'Aristote, car la négation et l'affirmation se réalisent par la négation et l'affirmation de la copule, non pas du prédicat (de la qualité). La même discussion apparaît d'ailleurs explicitement chez Antoine Arnauld, bien que l'argumentation ne concerne pas le statut linguistique de la copule.<sup>45</sup>

#### 4. Conclusions

Sans nier la valeur du verbe copulatif résultant d'une perspective fondée sur la logique sémantique, l'analyse du verbe copulatif d'un point de vue strictement linguistique conduit à des résultats différents de ceux relevant du domaine de la logique. Cela implique des modifications non seulement dans la définition et de la détermination adéquate de la fonction syntaxique du verbe copulatif, mais aussi

---

<sup>44</sup> La structure VERBE AUXILIAIRE ind. prés. + VERBE part. passé a des valeurs différentes dans le système verbal des diverses langues. C'est un temps présent dans le néogrec, mais un temps passé dans toutes les langues romanes. En "Hochdeutsch" sa valeur est liée au présent et elle est concurrencée par la forme du Präteritum pour la valeur sans effet dans le présent, valeur neutralisée en "Verkehrsdeutsch." Indépendamment de cet aspect, la valeur du temps grammatical se constitue de l'information grammaticale „temps" des deux verbes.

<sup>45</sup> Antoine Arnauld, *La logique ou l'art de penser* (Paris: E. F. Savoye, 1763), 103, 109: "on peut dire que le Verbe de lui même ne devoit point avoir d'autre usage que de marquer la liaison que nous faisons dans notre esprit des deux termes d'une proposition [...]. Et il ne suffit pas de concevoir ces deux termes; mais il faut que l'esprit les lie et les sépare; et cette action de notre esprit est marquée dans le discours par le Verbe *est*, ou seul, quand nous affirmons, ou avec une particule négative quand nous nions."

aux niveaux connexes à la syntaxe, à savoir celui des parties du discours (le verbe) et celui de la théorie de la syntaxe (la prédication). La dissociation par rapport à la direction empruntée à la logique dans les premières grammaires de l'espace occidental et de la préservation de la perspective logique presque sans modifications dans les grammaires actuelles ne signifie pas une négation de la valeur logico-sémantique du verbe copulatif, mais c'est la seule possibilité de déterminer son rôle linguistique dans les phrases copulatives. L'idée centrale est que la définition de la prédication linguistique ne peut pas être la même que celle de la logique, c'est-à-dire que ce qui compte dans la langue, ce n'est pas la relation entre ce dont on affirme et ce qu'on affirme, mais la manière dont se constitue l'acte de l'affirmation lui-même. L'élément qui rend possible l'affirmation est le verbe, qui, à son tour, rend possible une phrase verbale sans sujet. Le trait spécifique du verbe, celui qui rend possible l'affirmation, ne se trouve pas dans sa composante lexicale, mais dans sa composante grammaticale, à savoir le temps grammatical. L'idée de définir le prédicat par le temps n'est pas nouvelle, mais ce temps n'a pas été identifié comme temps grammatical, c'est-à-dire qu'on n'a pas pris en considération de manière stricte le temps au niveau discursif de la langue. La définition du prédicat par le temps grammatical écarte la perspective logico-linguistique, fondée sur la sémantique lexicale du prédicat, et inclut dans le domaine de référence tant les phrases à sujet que celles où le sujet fait défaut. Le verbe copulatif comporte l'information "temps grammatical" tout entière, et n'est pas du tout seul un participant à la formation de celle-ci, comme dans le cas des verbes auxiliaires, où le temps grammatical se constitue du temps de l'auxiliaire et de l'aspect du verbe auxilié. L'information complète du temps grammatical indique le fait que, dans le cadre du soi-disant "prédicat nominal," l'élément principal est le verbe copulatif (appelé ainsi selon sa valeur logique), tandis que le soi-disant "attribut du sujet" (qui n'est pas toujours prédicatif du point de vue logique) est une spécification de la signification lexicale du verbe copulatif. Selon les dernières études dans le domaine, la sémantique lexicale du verbe copulatif n'est jamais "zéro," même pas dans le cas du verbe *être*. D'ailleurs, dans le système d'une langue (du moins dans le cas des langues flexionnelles) il n'est pas possible qu'une information morphologique (comme celle contenue par le verbe copulatif) double l'information morphologique attachée à un autre lexème, celle de l'attribut du sujet, en l'occurrence, qui a toujours une information grammaticale différente et, par conséquent, incompatible avec celle du verbe copulatif. Du point de vue de la logique, le verbe copulatif est secondaire, vu que dans la logique ce qui importe c'est la relation entre la substance et la qualité, et non pas la manière dont cette relation se constitue au niveau linguistique. Du point de vue de la linguistique, le

## Logique et grammaire dans la définition du verbe copulatif

prédictat nominal se définit par l'information "temps grammatical" du verbe copulatif. L'absence du temps suppose l'absence du prédictat au niveau linguistique. Un syntagme dépourvu de temps n'appartient au plan discursif de la langue, puisque ce n'est que par le temps que l'acte de la prédication a lieu dans la langue.